

**RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES
2022**

Conseil municipal du 9 novembre 2021

Sommaire

Préambule	3
1. CONTEXTE DE L'ELABORATION DU BUDGET	4
1.1. Les éléments de conjoncture économique et financière nationale	4
1.2. Les dispositions du projet de loi de finance 2022 pour les collectivités territoriales	4
1.3. Les relations financières avec le territoire	6
1.4. Le contexte communal	6
2. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU MANDAT AU TRAVERS LE BUDGET 2022	6
2.1. Développer un service public moderne et proche	7
2.2. Dynamiser la vie associative, culturelle et sportive	7
2.3. Agir pour l'environnement et la transition écologique	8
2.4. Renforcer l'attractivité de la ville et de ses équipements	8
2.5. Œuvrer pour la solidarité et la sécurité des Avrillais	9
2.6. Être acteur de l'éducation et de l'épanouissement des jeunes	9
3. LES ORIENTATIONS EN FONCTIONNEMENT	10
3.1. Recettes de fonctionnement	10
3.1.1. Les impôts et taxes	10
3.1.2. Les dotations de l'Etat	11
3.1.3. Les dotations de la communauté urbaine ALM	11
3.1.4. Autres produits courants dont tarification des services	11
3.2. Dépenses de fonctionnement	12
3.2.1. Charges à caractère général	12
3.2.2. Charges de personnel	12
3.2.2.1. Evolution et structure des charges de personnel	13
3.2.2.2. Evolution des heures supplémentaires rémunérées	13
3.2.2.3. Evolution des postes en équivalent temps plein (ETP)	13
3.2.2.4. Evolution des emplois permanents pourvus, par catégorie professionnelle	13
3.2.3. Subventions aux associations	14
4. LES ORIENTATIONS EN INVESTISSEMENT	14
4.1. Les recettes propres	14
4.1.1. FCTVA	14
4.1.2. Subventions d'investissement	14
4.1.3. Participation d'Angers Loire Métropole	15
4.2. Les dépenses d'investissement	15
4.2.1. Le Plan pluriannuel d'investissement (PPI)	15
4.2.2. Autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP)	16
5. LA GESTION DE LA DETTE	16
5.1. La dette propre de la Ville	16
5.2. Les garanties d'emprunt	17
6. LES GRANDS EQUILIBRES	17
6.1. Les différents niveaux d'épargne	17
6.2. Le besoin de financement résiduel : le recours à l'emprunt	17
6.3. Capacité de désendettement	18
LES BUDGETS ANNEXES	18

Préambule

UNE ETAPE ESSENTIELLE DE LA VIE MUNICIPALE

Le Débat d'orientations Budgétaires (DOB) est la première étape de la procédure budgétaire, préalable de l'adoption du budget primitif dans les collectivités de 3 500 habitants et plus. La tenue de ce débat doit se dérouler dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Ce débat s'appuie sur un Rapport d'orientations Budgétaires (ROB) dont le contenu est précisément défini par la réglementation.

Ainsi ce rapport doit comporter :

Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement, les engagements prévisionnels envisagés ainsi que les informations sur la structure et la gestion de l'encours de la dette. On y trouvera rattachées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre.

Des éléments complémentaires sont produits pour les communes de plus de 10 000 habitants, à savoir la structure des effectifs, les dépenses de personnel (rémunérations, traitements indiciaires, régimes indemnitaires, bonifications indiciaires, heures supplémentaires rémunérées et avantages en nature). La durée effective du travail est précisée.

La loi de Programmation des Finances Publiques de 2018 ajoute la nécessité de transmettre l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur

Il est pris acte du débat d'orientations budgétaires par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante conformément à l'article L.2312-1 du CGCT. Cette délibération fait l'objet d'un vote du DOB sur la base du ROB et fait apparaître la répartition des voix.

La transmission du rapport sur lequel se fonde le débat d'orientations budgétaires est faite au Préfet, à l'EPCI de rattachement et mise à disposition du public, dans les 15 jours suivant son examen en conseil municipal.

1. CONTEXTE DE L'ELABORATION DU BUDGET

1.1. Les éléments de conjoncture économique et financière nationale¹

2020 et l'épidémie de Covid-19 auront marqué chacun d'entre nous et bouleversé nos vies, celle de nos compatriotes et le fonctionnement du pays tout entier.

Face à cette tourmente inédite, le modèle d'organisation et de financement du service public local, garanti dans son principe par l'État, aura fait preuve dans son ensemble d'une résistance éprouvée et d'une agilité remarquable. Les finances locales, après les premières craintes du printemps ont pu aborder l'exercice 2021 dans des conditions moins dégradées que prévu, notamment en termes d'autofinancement : celui-ci, clef de toute stratégie budgétaire, n'aura en effet diminué que de 10,6 %. La baisse de l'investissement peut être expliquée de façon classique par le calendrier électoral du bloc communal.

L'exercice 2021 révélera, quant à lui, de nouvelles obligations en raison d'une pandémie qui est loin de n'être qu'un mauvais souvenir : qu'il s'agisse de la croissance des droits de mutation (maintien des premiers comportements d'achat résultant de la crise sanitaire, faiblesse des taux d'intérêt et gonflement de l'épargne des ménages) ; de la très grande stabilité fiscale constatée dans les communes pour une année post-électorale ; ou encore d'une reprise marquée de l'inflation dans certains secteurs auxquels les marchés de travaux et d'entretien sont sensibles, l'ensemble de ces éléments a rendu difficilement prédictibles les grandes tendances de l'année.

Encore freinée jusqu'au début du printemps par les contraintes sanitaires, l'économie française s'est bien redressée par la suite. En moyenne sur l'année 2021, le PIB progresserait d'un peu plus de 6 % selon les dernières projections de la Banque de France. L'emploi dépasse d'ailleurs déjà le niveau de fin 2019, ce qui se traduit par un taux de chômage comparable à son niveau d'avant crise (8 % au 2ème trimestre 2021). Au cours des derniers mois, l'inflation a accéléré. Au-delà d'aspects techniques (notamment un effet de base sur les prix de l'énergie), les contraintes d'offre auxquelles ont fait face certains secteurs ont joué. La hausse des prix à la consommation est toutefois restée limitée en France (1,9 % sur un an en août).

Les collectivités locales sont maintenant attendues sur le front de la relance. Alors que tous les niveaux de collectivités débutent un nouveau mandat, il leur est demandé d'accélérer leurs programmes d'investissements pour soutenir l'économie.

L'exercice 2021 devrait faire ressortir que, dans un contexte de crise économique et sociale dont les effets se font encore ressentir, les collectivités locales sont bien au rendez-vous de la relance et continuent de soutenir leur territoire, à la faveur de marges de manoeuvre financières retrouvées, mais qui demandent à être confortées dans la durée.

1.2. Les dispositions du projet de loi de finance 2022 pour les collectivités territoriales²

Le cadre national fixé par la loi de Finances est primordial pour la tenue des objectifs nationaux car les collectivités participent à près de la moitié de l'investissement dans le pays.

Les principaux éléments à intégrer sont les suivants :

La chute du PIB de 2020 sera rattrapée en 2022 mais la trajectoire du déficit public est incertaine car les éléments sur les prévisions de dépenses sont incomplets, notamment celles de l'été 2021.

Le montant de la dette publique va s'élever à plus de 2 900 Mds€, soit un taux d'endettement proche de 116% du PIB. Cet endettement qui était déjà difficile à contrôler a augmenté de 17 points sous l'effet du COVID. La croissance soutenue à venir devrait permettre de la ramener à 113%

L'épargne brute des communes reste supérieure à ce qu'elle était en 2017 mais a baissé de 10,8% par rapport à 2019, les très grandes communes étant les plus concernées. Cette limitation tient d'une part à la faible progression des dépenses pendant la crise et au maintien des recettes fiscales grâce aux mécanismes mis en place par l'Etat.

On constate la poursuite de la réduction des marges de manoeuvre fiscales assorties de la montée en puissance de financements fléchés ce qui rend la préparation des budgets et de Plans Pluriannuels d'Investissement (PPI) difficile.

En matière de fiscalité, les réformes engagées se poursuivent : réduction du pouvoir de taux par rapport à la TH³, effet base qui glisse vers la TF⁴, nouvelle valeur de référence et mise en place d'un mécanisme de surcompensation. Ainsi, le produit perçu antérieurement va presque toujours se réduire, tous les impôts sur les logements sociaux vont disparaître et le sujet des résidences secondaires va devenir un enjeu.

En matière de fiscalité travaux, la Direction Générale des Finances Publiques assure désormais le recouvrement des taxes d'urbanisme. Elle en aura aussi la gestion au 2^{ème} semestre 2022 avec une exigibilité désormais de la taxe d'aménagement à l'achèvement des travaux et non plus décalée sur 24 mois..

En ce qui concerne les concours financiers de l'Etat, ils s'élèveront à 52,03 Mds€. contre 51,9 Md€ en 2021.

La dotation de soutien à l'investissement local exceptionnelle sera portée à 2,8 Md€ prioritairement pour financer "Action coeur de ville " et " Petites villes de demain".

Il est mis en place un système de garantie de limitation des pertes de ressources liées au Covid (Loi de finances rectificative 19 juillet 2021).

Le concours principal reste la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui, si son montant est maintenu à 18,3 Md€ pour le bloc communal, voit son rapport "dotation forfaitaire" et dotation de péréquation, s'inverser un peu plus chaque année (près de 43% aujourd'hui) pour la part péréquation au départ de l'ordre de 3% lors de sa mise en place. Et si l'on tient compte de l'écroulement de la dotation forfaitaire c'est en fait 100% de la DGF communale qui donne lieu à péréquation.

L'impact des indicateurs de richesse et de pression fiscale, largement utilisés dans la répartition des dotations communales va encore être amplifié, l'article 47 du projet de loi de finances proposant d'intégrer au calcul du potentiel financier plusieurs produits de taxes, notamment le produit des droits de mutation, la TLPE, une partie du produit net de la TVA au prorata de la population...

Ainsi, la modification du potentiel financier et de l'effort fiscal se fera progressivement jusqu'en 2028. Les effets au terme de la réforme sur la répartition des différentes composantes de la DGF seront considérables.

Au-delà de ces évolutions entérinées ou attendues, la stratégie de l'Etat du « quoi qu'il en coûte » pour faire face à la crise sanitaire appellera nécessairement un tour de vis futur sur les dépenses publiques afin d'écoquer le poids de la dette. Des craintes légitimes peuvent être émises sur l'impact de ces mesures sur les ressources des collectivités, à la sortie des échéances électorales nationales mi 2022.

1.3. Les relations financières avec le territoire

La crise sanitaire a généré, pour Angers Loire Métropole, une charge nette d'environ 17 millions d'euros sur 2020 : soit par des pertes de recettes (transport urbain...), soit par le déploiement de mesures d'urgence pour lutter contre la pandémie.

La communauté urbaine aborde toutefois le nouveau mandat 2020-2026 en gardant le cap des grands chantiers en cours (tramway, renouvellement urbain des quartiers de Monplaisir et de Belle Beille, territoire intelligent), et en en initiant de nouveaux, tel que celui d'accompagnement de la transition écologique.

Le projet de transformation en métropole est envisagé, en fonction des évolutions législatives nécessaires, pour une concrétisation après 2022. A cette date, la communauté urbaine aura réellement pris en charge l'exercice de la compétence Voirie, jusqu'alors déléguée aux communes par le biais de conventions de gestion. L'année 2021 a été consacrée en partie à l'organisation de ce transfert d'exercice, d'un point de vue organisationnel comme financier. Force est de constater qu'à ce jour les opérations ne sont pas terminées et qu'une nouvelle période de transition va s'ouvrir plaçant les communes devant la nécessité de se prononcer sur le contour de la compétence sans connaître les éléments financiers qui vont en résulter. La révision de la Dotation de Solidarité Communautaire dans le cadre d'un Pacte Financier et Fiscal qui repose sur un projet de Territoire de 2014 est également un élément d'incertitude dans la construction budgétaire.

1.4. Le contexte communal

Le compte administratif 2020 voté en avril dernier rappelle la gestion saine des finances de la Ville. Ainsi, La Ville d'Avrillé a pu faire face financièrement à la crise sanitaire de la Covid 19 en 2020 et 2021 et ce, malgré la fermeture de plusieurs services à la population (sports, culture, animations...) et de charges nouvelles (produits sanitaires, renforcement de l'accompagnement des avrillais, des commerçants, taux d'encadrement plus important dans les écoles, en périscolaire...).

Désormais, la Ville doit déjà tenir compte, dans ses projections budgétaires, de l'évolution du cadre intercommunal et de ses fluctuations (hypothèse du passage au statut de Métropole d'Angers Loire Métropole, transfert définitif de la compétence « voirie », interrogations sur la création d'un Centre intercommunal d'action sociale et sur ses contours, ...) et du contexte financier qui s'impose aux collectivités (suppression de la taxe d'habitation, interrogations sur les impôts de production et impacts sur les collectivités,...). Le développement des attentes de la population en matière de services publics et la nécessité de se doter de technicité en interne a également été pris en compte dès 2021.

Dans ce contexte, les projections 2022 devront de nouveau répondre à tous les enjeux et aux orientations budgétaires de l'année 2022.

2. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU MANDAT AU TRAVERS LE BUDGET 2022

A l'image des évolutions fiscales régulières comme la suppression de la taxe d'habitation en 2020, le transfert de compétences comme la voirie vers la communauté urbaine au 1^{er} janvier 2022 : la vie municipale est aujourd'hui de plus en plus impactée par un contexte institutionnel et budgétaire mouvant, incertain, qui modifie régulièrement ses missions et particulièrement ses ressources.

Cette réalité exige de la collectivité à la fois rigueur et agilité dans la gestion de ses moyens pour continuer à agir avec pertinence là où les administrés en ont le plus besoin.

C'est dans ce cadre que s'effectue cette préparation budgétaire 2022, en cohérence avec les objectifs politiques de la municipalité, construits autour de 6 axes d'intervention :

- Développer un service public moderne et proche
- Dynamiser la vie associative, culturelle et sportive
- Agir pour l'environnement et la transition écologique
- Renforcer l'attractivité de la ville et de ses équipements
- Œuvrer pour la solidarité et la sécurité des Avrillais
- Être acteur de l'éducation et de l'épanouissement des jeunes

Ils s'appuient sur deux enjeux majeurs en réponse aux attentes des Avrillais : offrir un service public de qualité et investir pour moderniser la ville de façon équilibrée et durable.

2.1. Développer un service public moderne et proche

Sous l'impulsion de la nouvelle municipalité, la collectivité a engagé en 2020 une mutation importante de son fonctionnement interne pour apporter un service public toujours plus efficace.

Cette volonté passe d'abord par un travail plus transversal entre directions, impulsé par les managers et qui pourra notamment s'appuyer sur une refonte des systèmes d'informations en cours associée à un volet formation important pour les agents. Une attention particulière sera portée en faveur du quotidien des agents et de la qualité de la relation aux usagers.

Pour mieux accompagner les Avrillais dans leurs démarches, un nouveau lieu ouvrira en janvier 2022 au 40 avenue Pierre-Mendès France, afin d'offrir une aide personnalisée de proximité dans de bonnes conditions d'accueil (espaces de confidentialité, conseils informatiques, suivi social, séances d'inscriptions aux services municipaux...).

La participation citoyenne sera également au cœur de l'année 2022 avec la suite du budget participatif (instruction, vote et mise en œuvre des projets), ainsi que des ateliers citoyens pour écrire avec les habitants un projet commun pour l'avenir de la ville.

Informier, expliquer, co-construire : c'est dans cet esprit que la municipalité poursuivra ses efforts pour favoriser le lien avec les habitants et améliorer l'accès aux services publics.

2.2. Dynamiser la vie associative, culturelle et sportive

Alors que la rentrée 2021 a permis la reprise des activités, la municipalité entend poursuivre son engagement au bénéfice de la vitalité des associations locales. A l'image de la programmation estivale « Avrillé l'été » et de la première édition de l'évènement « Place des Assos », la mise en lumière des acteurs associatifs et le partenariat avec les habitants comme avec le tissu économique seront soutenus par la collectivité.

Outre les subventions de fonctionnement, le soutien aux initiatives nouvelles se poursuivra. Les actions telles que « Place des Savoirs », la dynamique Sport Santé ou encore les dispositifs à vocation éducative et citoyenne seront encouragés.

Pour accompagner cet élan, les infrastructures feront l'objet d'une attention particulière, avec la poursuite de la rénovation de certains complexes (COSEC H. BOUCHER, Centre Brassens par exemple) et l'engagement de nouveaux projets ambitieux. Attendue par de nombreux habitants et partenaires, la rénovation de l'espace Lino Ventura, actuellement à l'étude, verra son programme défini avec l'objectif d'une ouverture en 2025.

Sur le plan culturel, la programmation du centre Brassens fera l'objet d'un soin particulier pour renforcer l'offre culturelle et accueillir de nouveaux publics.

2.3. Agir pour l'environnement et la transition écologique

Au cœur de toutes les politiques municipales, l'écologie s'inscrit comme un fil rouge des actions de la collectivité. La première des exigences concerne les propres interventions des services municipaux dans la ville. Le diagnostic en matière de gestion différenciée lancée fin 2021 permettra ainsi de définir de nouvelles modalités d'entretien et de plantation pour tous les espaces verts. Un vaste plan d'interventions sera mis en œuvre en 2022 alors que de nombreux secteurs paysagers n'ont pas été pris en charge depuis de nombreuses années et que le patrimoine de la ville s'étend au gré de son urbanisation.

Après la fin de l'utilisation des pesticides et la baisse de la consommation d'eau, 2022 verra de nouvelles initiatives pour mieux préserver et valoriser les espèces (faune et flore) présentes sur le territoire avrillais tout en limitant l'impact des activités sur notre environnement.

Les actions de communication et de sensibilisation seront développées auprès des agents comme des habitants (O'Grand Air, Journée citoyenne, ateliers dans les écoles et les accueils de loisirs...). En interne, un plan d'actions sera conduit pour améliorer les pratiques de l'ensemble des services municipaux.

Cette ambition se retrouve également dans la politique d'aménagement de la ville, avec des exigences importantes envers les promoteurs, les aménageurs et les architectes. La végétalisation des îlots (prioritairement de pleine terre), le respect des zones paysagées existantes ou encore la construction de bâtiments durables (peu énergivores, matériaux décarbonés) sont privilégiés.

Un premier déploiement d'équipements dédiés aux vélos a été réalisé en 2021 et se poursuivra en 2022. Cette attention pour les modes de déplacement doux sera renforcée (sécurisation et visibilité des itinéraires, connexions avec les nouveaux quartiers).

2.4. Renforcer l'attractivité de la ville et de ses équipements

Avrillé connaît des mutations urbaines importantes : cœur de ville, Plateau Mayenne, Le Pré, Bois du Roy... Au-delà des constructions, il convient d'accompagner ces évolutions pour préserver l'identité avrillaise, offrir une qualité de vie remarquable à tous les habitants et développer l'attractivité de la ville au sein de la communauté urbaine.

Le centre-ville en est un élément central. La Place Jacques Chirac et la Place Saint-Gilles seront les deux emblèmes de cette vie urbaine renouvelée autour d'espaces largement végétalisés, carrefours de nombreux usages (commerces, services, transports, culture, services publics...). En 2022, les nouveaux logements et commerces à l'architecture soignée seront accompagnés de la sortie de terre d'équipements importants tels que l'espace de santé, et l'avancée de nouvelles voies mêlant tout type de mobilité. A proximité de la mairie, la médiathèque connaîtra l'année prochaine une phase importante avec la validation du programme puis le lancement d'un concours d'architecte.

Le Plateau Mayenne sera bien évidemment au cœur des préoccupations en 2022, avec l'émergence attendue de projets phares attendus, tels que le Lycée des Buissonnets et des programmes immobiliers. La Ville entend affirmer son souci de faire de ce nouveau quartier un lieu de vie à l'esprit 100 % Avrillais. Il s'agit de développer les équipements et lieux publics, la vie commerciale et économique, et bien-sûr des connexions de qualité avec les autres quartiers de la ville. Un engagement fort sera respecté : 50 à 60 % du Plateau Mayenne sera végétalisé au terme de son aménagement.

A l'image de ces deux quartiers et des nouveaux équipements déployés, 2022 sera une année charnière pour façonner le nouveau visage d'Avrillé et le valoriser au-delà des frontières communales.

Au-delà de ces projets, le transfert de la compétence voirie vers la communauté urbaine au 1er janvier 2022 (programmé avant 2020), dont les modalités sont toujours en cours de définition, fera l'objet d'une grande vigilance pour assurer un niveau de service satisfaisant des travaux d'entretien et de modernisation à Avrillé.

2.5. Œuvrer pour la solidarité et la sécurité des Avrillais

La crise sanitaire a mis en lumière et accentué la vulnérabilité de nombreux publics. Les efforts d'accompagnement social et de médiation seront renforcés en 2022, à travers la création du nouvel espace situé au 40 avenue Pierre Mendès-France mais aussi d'autres initiatives. L'accent sera mis sur la lutte contre l'isolement avec le déploiement de nouveaux services pour la mobilité et l'entraide au quotidien.

Sujet majeur de la rentrée 2021 à l'échelle nationale, l'emploi sera également un enjeu de premier ordre. Face à l'essoufflement de certaines actions, un travail sera mené avec les entreprises locales et les partenaires du secteur pour inventer de nouvelles formes d'accompagnement vers l'insertion professionnelle.

Pour préserver le bien-vivre ensemble, la sécurité est un axe important du projet municipal. Après le recrutement d'un 6^{ème} policier municipal à l'été 2021, un 7^{ème} agent viendra compléter l'équipe en 2022. A cela s'ajouteront la montée en puissance du dispositif Voisins Vigilants et Solidaires et surtout, le développement du réseau de caméras de vidéo-surveillance dans la ville. Avec l'Etat et les autres partenaires, la lutte contre les incivilités quotidiennes (dépôts sauvages, dégradations, vols...) sera renforcée en parallèle des actions pour la sécurité de tous les usagers de la route.

A ce titre, au-delà de la sensibilisation et de la répression, la municipalité est à l'écoute des Avrillais pour adapter les conditions de circulation (vitesse, visibilité, accessibilité...) aux réalités constatées. Un travail particulier sera mené pour poursuivre la rénovation des trottoirs, améliorer la sécurité aux entrées d'établissements scolaires ou encore réduire la vitesse notamment sur le Plateau Mayenne.

2.6. Être acteur de l'éducation et de l'épanouissement des jeunes

Ouvert mi-2021, le relais petite enfance poursuivra son développement en 2022 avec un accompagnement personnalisé des parents et des professionnels. Le projet d'ouverture d'un nouvel établissement d'accueil des jeunes enfants (30 places) en cœur de ville entrera dans une phase opérationnelle.

Les écoles doivent aussi poursuivre leur modernisation afin d'offrir un cadre de vie scolaire optimal pour les jeunes Avrillais. En 2022, la rénovation de la toiture du groupe scolaire Jean Piaget entrera dans sa dernière phase, en parallèle d'une étude globale sur la modernisation des bâtiments. Tous les établissements scolaires publics feront l'objet d'importantes interventions d'amélioration (aires de jeux, accessibilité, sécurisation, gros entretien...).

Comme en 2021, le service apporté aux familles en matière d'accueil périscolaire et d'accueil de loisirs sera ouvert au plus grand nombre (sans limitation) afin de répondre aux besoins des parents. La municipalité poursuivra la mise à disposition d'éducateurs sportifs dans le milieu scolaire, ainsi que la proposition d'animations culturelles avec le Centre Brassens.

Auprès des adolescents et jeunes adultes, l'effort important de médiation sera développé avec de nouvelles animations dans les quartiers. Engagée en 2021, la formalisation des relations entre la ville et les partenaires locaux tels que la MJC entrera dans une phase opérationnelle avec de nouvelles actions communes (animations, sensibilisations, actions citoyennes...).

Enfin, le projet d'un nouvel espace de glisse dans le parc Brassens sera précisé en 2022, en concertation avec un groupe de jeunes mobilisés pour imaginer ce nouvel équipement.

Ce programme ambitieux mais réaliste, qui s'inscrit dans un plan de mandat assume, repose sur des orientations budgétaires avec des dépenses de fonctionnement maîtrisées et des équilibres structurels préservés.

3. LES ORIENTATIONS EN FONCTIONNEMENT

3.1. Recettes de fonctionnement

Ces ressources sont essentiellement assurées par les recettes fiscales, directes et indirectes (zones vertes), soit 65,13% en 2019 des recettes totales de fonctionnement.

	Résultats aux comptes administratifs		BP
	2019	2020	2021
Impôts locaux	9 394 077	9 622 418	9 679 300
Autres impôts	378 998	368 921	402 000
Impôts droits de mutation	697 984	687 692	500 000
Dotations Communauté Urbaine ALM	1 623 123	1 631 929	1 601 700
Dotations et subventions	2 326 694	2 412 189	2 356 500
Autres produits courants	1 502 085	1 006 494	1 391 135
Atténuations de charges	64 812	30 123	30 000
TOTAL Recettes courantes	15 987 774	15 759 766	15 960 635
Produits exceptionnels (Hors cessions)	89 645	31 482	
TOTAL Recettes Réelles Fonctionnement	16 077 419	15 791 248	15 960 635
<i>Evol sur N-1</i>		-1,78%	1,07%
<i>Part des impôts (en vert) sur total</i>	65,13%	67,63%	66,30%

3.1.1. Les impôts et taxes

S'agissant de la fiscalité sur les ménages, l'évolution moyenne annuelle de 2,2% s'explique par la dynamique des bases imposables annexées à l'inflation et par la livraison de nouveaux logements sur la commune.

Les droits de mutation, quant à eux, évoluent de +7% en moyenne annuelle et sont perçus au moment du transfert de propriété lors de la vente d'un bien immobilier. L'attractivité du territoire de par ses équipements et le tramway renforce ce phénomène.

L'année 2021 a été marquée par l'entrée en vigueur de l'acte 2 de la suppression de la taxe d'habitation (TH), votée lors de la loi de finances 2020. Ainsi, 80% des foyers ne paient plus la TH sur leur résidence principale. Pour les 20% restants, l'allègement est de 30 % en 2021, puis 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

Afin de compenser la suppression de cette recette pour la ville, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) a été intégralement transférée aux communes au 1^{er} janvier 2021. Puis un coefficient correcteur (minoration ou majoration du produit fiscal) s'applique sur le produit pour permettre une compensation à l'euro près de la perte de la TH. Ce mécanisme suivra chaque année la dynamique des bases foncières mais pas celle des taux (levier fiscal préservé).

Concrètement, depuis le 1^{er} janvier 2021, le taux de TFB (taxe foncière sur le Bâti) de la commune est porté automatiquement à 49,39 % (28,13 commune + 21,26 Département).

*Il convient de noter que les ressources fiscales par habitant s'élèvent à 684 €/hab contre 596 € au niveau national de la strate. Attention, le critère population ne permet d'apprécier que de façon très indirecte les charges et les recettes d'une collectivité. La prise en compte des **caractéristiques de la population** (écart de revenus, valeur locative de l'immobilier sur le territoire) montre qu'une même population ne conduit pas à un même montant de recettes fiscales.*

BP 2022 : +4% sur le réalisé N-1 afin de tenir compte à la fois des notifications fiscales de l'Etat reçues en avril 2021 et d'une inflation estimée à 2% des bases imposables (contre 0,5% en 2021).

3.1.2. Les dotations de l'Etat

Les dotations 2021 s'élèvent à :

- Dotation globale forfaitaire : 1 445 897 €
- Dotation de solidarité urbaine : 128 457 €
- Dotation nationale de péréquation : 98 996 €.

BP 2022 : Le projet de loi de finances 2022 de l'Etat prévoyant une stabilité globale des dotations, dans l'attente des notifications de l'Etat courant mars/avril 2022, les prévisions 2022 maintiendront les dotations à leur niveau de 2021.

3.1.3. Les dotations de la communauté urbaine ALM

Les dotations perçues de la communauté urbaine ALM en 2021 sont :

- L'Attribution de Compensation (AC) s'élève à 868 K€ depuis le transfert de compétences opéré en 2015. Ce montant est maintenu pour les années suivantes et malgré la fin de la convention de gestion voirie. En contrepartie, la commune d'Avrillé versera une attribution de compensation de 346 K€ en investissement au titre des derniers ajustements du transfert de la voirie et eaux pluviales.
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) assure la péréquation au sein de l'intercommunalité et notamment la solidarité entre communes : 543 K€.
- Le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) a été mis en place en 2012 à la suite de la suppression de la taxe professionnelle : 236 K€.

BP 2022 : Les montants seront inscrits sur la base du réalisé 2021.

3.1.4. Autres produits courants dont tarification des services

Les produits de tarification 2020 ont été fortement impactés par la crise sanitaire, soit -243 K€.

L'année 2021 devrait également être impactée mais dans une moindre mesure, les écoles étant restées ouvertes toute l'année.

LIBELLE	Résultats aux comptes administratifs			BP 2021
	2018	2019	2020	
PORTIONS PAYANTES SPECTACLES	34 126	40 906	24 907	29 050
PRODUITS DE LA CAFETERIA CGB	676	452	252	600
MEDIATHEQUE	2 816	2 668	2 586	2 000
UTILISATION COMPLEXES SPORTIFS	40 414	41 504	14 318	40 000
AUTRES RECOUVREMENTS PISCINE	15 213	15 609	4 802	10 000
SPORTS VACANCES	16 914	18 197	21 876	18 200
DROITS D'ENTREE PISCINE	35 773	34 441	13 224	25 000
REMUNERATION COURS PISCINE	88 235	84 603	61 008	80 000
PART FAMILLE ALSH PERISCOLAIRE	113 344	106 286	76 826	100 000
PART FAMILLES RESTAU SCOLAIRE	447 285	465 972	362 215	500 000
PART FAMILLES ALSH MERCREDI	25 893	45 771	39 371	50 000
PART FAMILLES ALM	27 509	36 503	30 531	36 000
LOCATION IMMOBILIERE + REMB CHARGES	59 284	28 725	26 602	21 500
PRODUITS DE TARIFICATION	907 482	921 636	678 517	912 350
<i>Evolution sur N-1</i>		1,6%	-26,4%	34,5%

BP 2022 : Des inscriptions prudentielles devront être réalisées au regard des conséquences durables de la crise sanitaire.

3.2. Dépenses de fonctionnement

Il est difficile de comparer les années les unes avec les autres tant l'évolution des charges est sensible aux contextes du moment.

	2019	2020	BP 2021
Charges à caractère général	2 850 567	2 604 643	3 279 161
Charges de personnel	7 480 310	7 392 248	7 630 000
Atténuations de produits	70	310	2 000
Autres charges de gestion courante	1 591 775	1 655 953	1 855 960
Autres dépenses	10 000	10 000	50 000
TOTAL Dépenses courantes	11 932 723	11 663 154	12 817 121
Charges financières	169 716	159 183	160 000
Charges exceptionnelles (Hors cessions)	181 196	19 417	118 700
Total Dépenses Réelles Fonctionnement	12 283 635	11 841 753	13 095 821

3.2.1. Charges à caractère général

Ces dépenses constituées des achats de fournitures, carburants, de prestations de services ou encore de frais de formation ou de déplacement, ont logiquement suivi la diminution d'activité des services locaux en 2020. Elles reprennent donc un rythme plus traditionnel en 2021, accentué par une reprise de l'inflation à +1,8 % après une année 2020 à + 0,5 % et une moyenne annuelle de + 0,75 %.

L'année 2022 sera marquée, notamment, par l'ouverture d'un nouvel équipement municipal d'accueil à la population proche du tramway, au 40 avenue Pierre Mendès France, la hausse de l'électricité et du gaz estimée à +10% ; la poursuite des études du patrimoine boisé et des aires de jeux avant de procéder aux travaux de maintenance devenus indispensables ; l'extension des zones d'entretien des espaces verts après la rétrocession des nouveaux quartiers à la Ville (Ardennes, le Pré..).

BP 2022 : 0% sur BP N-1 à services constants.

3.2.2. Charges de personnel

Nous restons dans un contexte contraint budgétairement et les efforts en matière de maîtrise de la masse salariale restent une priorité.

En 2021, les impacts du COVID se sont faits sentir à plusieurs niveaux :

- Pendant l'année scolaire : maintien des services de scolarité et d'accueil de loisirs alors même que les professeurs des écoles pouvaient être mis en quatorzaine. Ainsi, les équipes ont été renforcées afin de répondre aux prescriptions sanitaires.
- En sortie de COVID, déploiement des animations afin de toucher un plus grand nombre : Avrillé l'été est ainsi décliné dans chaque quartier, apéros concert, Manifestation de rentrée "Place des assos"...
- Dans le cadre du plan de relance, recrutement d'un conseiller numérique, de trois emplois civiques et d'un cadre sur la citoyenneté.
- Création d'un poste de médiathécaire pour développer l'accès à la culture pour tous
- Montée en compétence au niveau intermédiaire pour assurer la sécurité juridique des procédures (un recrutement à la commande publique).

A noter, 54 agents devraient partir en retraite dans les 8 prochaines années. Il s'agit là d'un réel défi à relever car cela représente 25% des agents. C'est pourquoi il appartient à la collectivité de préparer/construire l'avenir de manière plus globale. La mise en place d'un outil de GPEC est prévu dans ce cadre.

Enfin, au compte administratif 2020, les charges de personnel nettes (diminuées des remboursements de salaires perçus) s'établissent à 525 € par habitant pour Avrillé contre 531 € en moyenne régionale et 651 € en moyenne nationale des collectivités de même strate.

BP 2022 : +2,5% sur la réalisation prévisionnelle 2021, dont GVT + 1,8 % et indemnité inflation de 100 € pour tout agent dont la rémunération nette est inférieure à 2000 € (recette de l'Etat d'un même montant en compensation).

3.2.2.1. Evolution et structure des charges de personnel

Dépenses de personnel	2019	2020	BP2021
Rémunérations titulaires	3 464 316	3 491 463	3 667 750
Rémunérations non titulaires+apprentis	916 765	818 381	850 340
NBI + Supplément familial	91 576	99 202	103 020
Régime indemnitaire	688 698	720 009	656 000
Charges sociales sur salaires	1 995 821	1 959 370	2 047 110
Autres charges de personnel	323 135	303 822	305 780
TOTAL	7 480 310	7 392 248	7 630 000

3.2.2.2. Evolution des heures supplémentaires rémunérées

	2019	2020	2021 à ce jour	% Evol sur N-1	Moyenne annuelle sur la période
Nbre d'heures rémunérées	8 767	9 181	10 228	11,4%	9 217

3.2.2.3. Evolution des postes en équivalent temps plein (ETP)

Nature EMPLOIS	CA - ETP pourvus au 31/12	
	2019	2020
Fonctionnel	2,0	2,0
Administratif	47,3	48,8
Technique	80,6	80,7
Social+Médico	11,9	11,1
Sportif	4,0	4,0
Culturel	1,8	2,5
Animation	9,4	12,2
Police municipale	6,0	6,0
TOTAL	162,9	167,3

Durée effective du travail :
1607 h par agent à temps plein.

3.2.2.4. Evolution des emplois permanents pourvus, par catégorie professionnelle

	A	B	C	TOTAL
au 31 décembre 2017	11,0	25,5	124,3	160,8
au 31 décembre 2018	11,0	25,7	129,0	165,7
au 31 décembre 2019	11,6	24,4	129,3	165,3
au 31 décembre 2020	13,0	26,4	126,9	166,3

3.2.3. Subventions aux associations

Les dossiers de demande de subvention 2022 feront l'objet d'une étude approfondie afin de vérifier les capacités financières de chaque association dans un contexte de gel des activités de près de deux saisons pour certaines d'entre elles.

Ainsi, un état des lieux a été réalisé par le biais d'une enquête adressée à l'ensemble des associations avrillaises. Ce travail a permis d'identifier les points de tension à prendre en considération sur le plan financier, organisationnel et humain. Au plus près des associations depuis le début de la crise, la ville poursuivra son soutien au plus près des besoins constatés durant l'année 2022.

A noter, le renouvellement des conventions pluriannuelles avec les associations Pouce Poucette et MJC seront l'occasion de renforcer ces partenariats dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse, en cohérence avec l'ambition municipale.

BP 2022 : 0% sous réserve des nouvelles dispositions prévues dans les conventions d'objectifs citées ci-dessus et des ajustements nécessaires face aux impacts de la crise sanitaire dans le monde associatif.

4. LES ORIENTATIONS EN INVESTISSEMENT

4.1. Les recettes propres

Les recettes d'investissement comprennent l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement (cf supra) et les recettes d'investissement.

4.1.1. FCTVA⁵

Le FCTVA est une dotation versée par l'État aux collectivités territoriales et à leurs groupements, destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par voie fiscale car non assujettis à la TVA en qualité d'autorités publiques. Il constitue la principale aide de l'État aux collectivités territoriales en matière d'investissement et est perçu, pour Avrillé avec un décalage d'un an par rapport à la réalisation de l'investissement.

L'article 251 de la Loi de finances pour 2021 a posé les principes de la réforme du FCTVA entrée en vigueur au 1er janvier 2021 qui va permettre d'automatiser les procédures dans le but de simplifier, sécuriser et harmoniser les règles de gestion du FCTVA. Cette réforme ne produit aucun effet sur les rythmes de versement ni sur le taux appliqué, soit 16,404 % pour les dépenses réalisées depuis le 1er janvier 2015. Par exception, ce taux est de 5,6 % pour de nouvelles dépenses devenues éligibles (fourniture de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage) réalisées à compter du 1er janvier 2021.

BP 2022 : Estimation selon les dépenses d'investissement réalisées ou à venir sur l'année civile 2021.

4.1.2. Subventions d'investissement

Des recherches de financement sont opérées dès que possible afin de minimiser les coûts. Les dotations d'équipements des territoires ruraux (DETR) et de soutien à l'investissement local (DSIL) soutiennent notamment tous les projets d'équipement sportif et scolaires et seront sollicitées dès que possible. Un soutien exceptionnel de l'Etat à l'investissement local est mis en place afin de relancer l'économie. La Ville

s'inscrira dans cet élan en anticipant ses dépenses notamment d'entretien du patrimoine bâti. Enfin, un travail actif de recherche de financements publics, privés est mis en œuvre pour les grands projets du mandat.

BP 2022 : Inscription des subventions déjà notifiées.

4.1.3. Participation d'Angers Loire Métropole

Participation d'ALM accordée dans le cadre du transfert d'AFM et reversée ensuite à ALTER dans le cadre de la ZAC centre-ville. Au total 4 M€ sur 3 ans.

BP 2022 : Inscription du dernier versement de 900 K€.

4.2. Les dépenses d'investissement

4.2.1. Le Plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Il est au cœur de la prospective financière et traduit les volontés politiques d'investissement sur une période donnée. Outil de pilotage indispensable autant pour les élus que pour les cadres, il permet d'exprimer de manière exhaustive l'ensemble des projets et leur découpage dans le temps en tenant compte des délais de réalisation de chaque étape.

Ainsi, la commune est dotée d'un plan pluriannuel d'investissement qui décline l'ensemble des opérations d'équipement prévu pour un cycle d'investissement calé sur la mandature. Toutefois, plusieurs types d'investissements peuvent être distingués : les investissements courants, ceux de longue durée et les projets du mandat :

Programme	Opération	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL 2021-2026
INVESTISSEMENTS RECURRENTS								
ENTRETIEN BATIMENTS	ENTRETIEN BATIMENT	190 693	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 690 693
	CONFORMITE BATIMENT + (led+armoie électrique)	195 276	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	445 276
AMENAGEMENT	AMENAGEMENTS HORS CU	164 532	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	664 532
	AMENAGEMENTS CU	1 032 087						1 032 087
EQUIPEMENTS DES SERVICES	EQUIPEMENTS DES SERVICES	655 831	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000	2 405 831
DOTATIONS SCOLAIRES	DOTATIONS SCOLAIRES	95 977	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	245 977
DEPENSES HORS PLAN	DEPENSES HORS PLAN	688 527	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 688 527
ALM	FONDS DE CONCOURS CU VOIRIE	495 756						495 756
	AC investissement VOIRIE ALM		346 521	346 521	346 521	346 521	346 521	1 732 605
DEPENSES IMPREVUES	DEPENSES IMPREVUES	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	450 000
TOTAL		3 993 679	1 451 521	1 451 521	1 451 521	1 451 521	1 451 521	10 851 284
INVESTISSEMENTS DE LONGUE DUREE								
ZAC CENTRE VILLE	ZAC CENTRE VILLE	1 900 000	900 000	900 000	900 000	900 000	900 000	6 400 000
ZAC CENTRE VILLE	Remboursement ALTER Zac Centre Ville	2 000 000	900 000					2 900 000
ZAC CENTRE VILLE	PLH	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000	54 000
TOTAL		3 909 000	1 809 000	909 000	909 000	909 000	909 000	9 354 000
2015 TRAVAUX FIN DE MANDAT								
	Salle de sport	50 000	50 000					100 000
	Travaux rénovation St exupéry	50 000						50 000
	Maison associative Jean Guichard	13 214						13 214
TOTAL		113 214	50 000	-	-	-	-	163 214
TOTAL HORS PROJETS MANDAT		7 615 893	3 310 521	2 360 521	2 360 521	2 360 521	2 360 521	20 368 498

S'agissant des projets du mandat, les priorités pour 2022 sont la mise en œuvre rapide des projets suivants pour lesquels les avrillaises et les avrillais ont une forte attente :

- Reconstruction de la salle Lino Ventura
- Construction d'une médiathèque
- Espace de glisse dans le parc Brassens
- Transition écologique avec notamment de nombreux travaux de toiture.

L'avancée de ces projets déjà engagés permettra de définir prochainement leur plan de financement individualisé (dépenses et recettes).

4.2.2. Autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP)

La procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. L'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un investissement donné. Cette autorisation est accompagnée d'une répartition prévisionnelle par année civile des crédits de paiement.

Cet instrument de pilotage financier accroît la visibilité budgétaire, permet de diminuer massivement les reports de crédits en fin d'année et évite le risque de devoir mobiliser ou prévoir la mobilisation de l'emprunt par anticipation.

Actuellement, trois AP/CP sont en phase de clôture : les travaux de reconfiguration de l'école St Exupéry, la construction de la salle Marie Paradis et l'Ad'Ap (travaux d'accessibilité des bâtiments).

Les projets du mandat pluriannuels 2021-2026 seront gérés sous forme d'AP/CP dès que les programmes seront définitivement arrêtés.

5. LA GESTION DE LA DETTE

5.1. La dette propre de la Ville

La Ville d'Avrillé n'a pas d'emprunts en devises ni d'emprunts structurés. Le taux moyen de ses emprunts est de 1,87% pour une durée de vie moyenne de 6 ans et 11 mois.

Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette de la commune s'établira à 6 759 K€, et se répartira ainsi :

- Emprunt à taux fixe : 91,5 %
- Emprunt à taux variable : 8,5%

Prêteurs	au 31 décembre 2020 inclus	au 31 décembre 2021 inclus	2021 Part sur total
La banque postale	1 707 453	1 599 349	24%
Crédit agricole corporate & investment bank	89 500	-	0%
Caisse d'épargne	306 860	151 117	2%
Caisse française de financement local	237 697	154 678	2%
Crédit agricole	2 419 217	2 116 297	31%
Société générale	2 887 500	2 737 500	41%
TOTAL encours de dettes	7 648 228	6 758 941	100%

Comparativement à la moyenne de la strate, Avrillé conserve une dette maîtrisée et bien en deçà de ses homologues avec un encours de dette par habitant, au 31 décembre 2021, estimé à 478 € contre 545 € au compte administratif 2020 et 862 € en moyenne nationale de



5.2. Les garanties d'emprunt

Il s'agit d'un contrat par lequel la Ville d'Avrillé s'engage, en cas de défaillance de l'emprunteur, à assurer au prêteur le paiement des sommes dues au titre du prêt garanti.

Les garanties d'emprunts pour le logement social sont hors champ de la Loi Galland qui s'impose aux collectivités locales. Elles ne sont pas prises en compte ni dans le calcul du ratio (Galland) du plafonnement du risque budgétaire ni pour le calcul du ratio de la division du risque au profit d'un même débiteur public ou privé (ratio de la division du risque).

Le risque pris par la collectivité peut avoir une contrepartie pour le garant, la collectivité pouvant bénéficier de réservations de logements (jusqu'à 20%). D'autre part, ces garanties, en général, soutiennent une politique sociale qui n'aurait pas vu le jour en son absence. La collectivité en attend donc des retombées tant en termes d'image, de développement que d'augmentation des bases fiscales.

L'encours des dettes garanties s'élève désormais à 46 060 533 € à ce jour. Aucun emprunt garanti n'a été réalisé sur des taux structurés ce qui signifie que la Ville ne garantit pas emprunt toxique.

Il se décompose ainsi :

Bénéficiaires	Encours au 31 déc 2021	Poids sur total
CCAS Avrillé (acquisition des bâtiments de la résidence autonomie les Rosiers précédemment loués)	447 112	1%
ALTER +SPLA ANJOU (Sté publique Locale) - Financement des opérations d'aménagement concerté (ZAC) sur la commune	9 835 576	21%
Logements sociaux	35 777 845	78%
TOTAL	46 060 533	100%

6. LES GRANDS EQUILIBRES

6.1. Les différents niveaux d'épargne

Les prévisions, sur la section de fonctionnement, permettront d'assurer la maîtrise de notre épargne nette (=capacité d'autofinancement) et contribueront à assurer le financement de nos investissements de l'année.

	Réalisation				Prévisionnel	Simulation
	CA2017	CA2018	CA2019	CA2020	2021	2022
Epargne brute	2 692	4 198	3 800	3 969	2 930	3 007
taux d'épargne brute (EB/RRF)	17,9%	25,9%	23,6%	25,1%	18,3%	18,7%
Epargne nette	1 799	3 202	2 773	3 004	1 963	2 146

Epargne brute = recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement.

**Taux d'épargne brute = épargne brute / recettes réelles de fonctionnement.*

Epargne nette = épargne brute – annuité de la dette.

6.2. Le besoin de financement résiduel : le recours à l'emprunt

Sur le mandat, l'emprunt sera mobilisé en priorité pour le financement des projets du mandat. Un plafond prévisionnel de 6 000 K€ est envisagé, soit légèrement en deçà de la réalisation du mandat précédent (6 907 K€ en intégrant l'emprunt réalisé en février 2020 d'un montant de 3 000 K€).

Besoin de financement	Réalisation				Prévisionnel	Simulations
	CA2017	CA 2018	CA 2019 (1)	CA 2020	2021	2022
C - Ressources investissements budg.	3 756 805	7 653 732	13 030 845	11 593 417	6 739 800	4 455 000
D - Dépenses investissements budg.	5 452 882	4 458 624	18 242 762	6 875 257	6 739 800	5 981 910
Besoin financement résiduel =C-D	- 1 696 077	3 195 108	- 5 211 917	4 718 160	-	- 1 526 910
+ solde opérations de tiers	247 082	154 260	- 66 168	46 665	-	-
Besoin financement section INVT	- 1 943 159	3 040 848	- 5 145 749	4 671 495	-	- 1 526 910
Total sur la période	2 957 882					

Les besoins de financement (donc potentiellement d'emprunt) sont ceux exprimés en négatif.

Le solde des opérations de tiers concerne les relations financières avec ALM dans le cadre de la convention de gestion voirie.

BP 2022 : les simulations pour l'année 2022 sont indicatives, dans l'attente des arbitrages budgétaires préparatoires au vote budget primitif, de la reprise des résultats 2021 lors du vote du compte administratif en début d'année 2022 et sous réserve de l'avancée des projets structurants engagés ainsi que de l'octroi des subventions associées.

6.3. Capacité de désendettement

Les ratios au dernier CA (compte administratif) mettent en évidence de réelles marges de manœuvre. En effet, ils permettent d'apprécier la solvabilité de la commune, à savoir sa capacité à rembourser ses dettes financières.

A partir de la CAF brute dégagée par l'exploitation, le ration de désendettement s'établit à 1,93 années. Pour information, ce ratio est de 4,26 années pour la moyenne des communes de même strate nationale. Tous budgets confondus, ce ratio est de 3,02 ans. Le seuil d'alerte est fixé à 12 ans.

7. LES BUDGETS ANNEXES

Deux budgets annexes viennent compléter le budget principal de la Ville : le budget réserves foncières et celui du multiaccueil.

Les orientations budgétaires énoncées pour le budget principal valent pour les budgets annexes.

S'agissant des investissements, le budget multiaccueil étant un budget essentiellement de fonctionnement, seront inscrits uniquement des crédits devant répondre au remplacement de matériels hors d'usage afin de ne pas pénaliser la qualité du service rendu.

Le budget réserves foncières est, quant à lui, essentiellement orienté vers la section d'investissement avec des opérations de cessions/acquisitions foncières afin de permettre de dessiner la ville de demain.

Seul ce budget annexe comporte des dettes dont l'encours s'élève au 31 décembre 2021 à 3 860 966 € soit 275 € par habitant.

Les emprunts sont répartis à 57,9% en taux fixe et 42,1% en taux variable. Les taux moyens d'emprunt sont de 1,69%.

Enfin, le tableau ci-contre montre le désendettement de ce budget à moyen terme puisqu'à partir de 2026, la charge d'emprunt est divisée par deux.

